

# Loi sur l'Office des véhicules

## Consultation

### Questionnaire relatif à la procédure de consultation externe concernant le projet d'autonomisation de l'Office des véhicules (Loi sur l'Office des véhicules)

1. Dans le contexte légal, économique et concurrentiel dans lequel doit se mouvoir l'Office des véhicules (notamment Via Sicura), êtes-vous d'accord que le canton se donne les moyens de mieux réagir et d'anticiper ces changements par la création d'un établissement autonome de droit public?

Oui  Non  Pas d'avis

Remarques:

2. Approuvez-vous le fait que le Gouvernement exerce une surveillance sur le futur établissement autonome (art. 3)?

Oui  Non  Pas d'avis

Remarques:

3. Approuvez-vous la composition du conseil d'administration (art. 9)?

Oui  Non  Pas d'avis

Remarques:

4. Approuvez-vous les attributions du conseil d'administration mentionnées à l'art. 10?

Oui  Non  Pas d'avis

Remarques:

5. Approuvez-vous les attributions de la Direction mentionnées à l'art. 12?

Oui  Non  Pas d'avis

Remarques:

6. Approuvez-vous les dispositions concernant l'organe de révision du futur établissement autonome (art. 13)?

Oui  Non  Pas d'avis

Remarques:

7. Approuvez-vous les principes de gestion énumérés aux articles 16-23 (statut du personnel, émoluments, etc.)?

Oui  Non  Pas d'avis

Remarques:

8. Approuvez-vous les dispositions transitoires et finales prévues aux articles 25-32?

Oui

Non

Pas d'avis

Remarques:

9. Avez-vous d'autres remarques ou propositions à formuler?

Oui

Non

Remarques:

Organisme consulté:

Lieu et date:

Signature:

Les réponses au questionnaire sont à retourner jusqu'au **30 juin 2014** avec la mention "Consultation" à l'Office des véhicules, Route de la Communance 45 à 2800 Delémont ou par courriel à [ovj@jura.ch](mailto:ovj@jura.ch).